



APPEL A PROPOSITIONS

Autonomisation économique des femmes impliquées dans la production et/ou transformation agricoles et renforcement de leurs capacités de résilience au changement climatique

Réponses aux questions reçues – le 20/05/2019

Questions	Réponses
Sur le site du PNUD nous avons vu que le délai de soumission des propositions est le 07 juin 2019, dans le document d'appel d'offres à la page 2 il est dit que le délai de soumission est le 30 mai 2019 à 23h59 et à la page 3 il est dit que le délai de soumission des est le 07 juin 2019. Nous aimerions savoir quelle est laquelle de ces 2 dates qu'il faut prendre en compte ?	Il s'agit d'une erreur. La date limite pour la soumission des propositions est bien le 7 juin 2019 à 23h59.
Deux dates contradictoires sont évoquées dans le dossier. On parle de remise du dossier le 31 mai à Minuit et à un autre moment on parle du 7 juin à minuit.	
Quels sont les critères de sélection des soumissionnaires ? Quelle est la notation pour les expériences du soumissionnaire ? Quelle est la notation pour la connaissance de la zone ? Quelle est la notation pour les ressources	Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Proposition technique : 50 %- Budget et cofinancement : 20 %- Expériences pertinentes : 15 %

<p>humaines proposées ? Quelle est la notation pour la proposition technique en general et quelle est la notation pour le budget (Est-ce 70%-30%, est-ce 50%-50% ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et connaissance de la zone d'intervention : 10 % - Ressources humaines : 5 % (en adéquation avec la proposition technique et le budget)
<p>A l'article 9 « instructions aux soumissionnaires » il est dit que les budgets doivent être formulées en Gourdes. Compte tenu de la dépréciation continue de la Gourde nous souhaiterions savoir s'il est possible de formuler notre budget en dollars américains mais payable en Gourde par ONUFEMMES en fonction du taux de change de ONUFEMMES?</p>	<p>Compte tenu des fortes variations du taux de change HTG/USD constatées au cours du mois de mai 2019, il est possible de libeller le budget en dollars américains (USD). Les paiements seront effectués en gourdes haïtiennes (HTG) au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur, selon le calendrier établi dans le contrat de partenariat :</p> <p>https://treasury.un.org/operationalrates/OperationalRates.php#H</p>
<p>Concernant les zones d'intervention : pour le Sud, est ce que tous les communes de la côte du département du Sud peuvent être inclus ? Par exemple Aquin, Saint Louis du Sud etc. ? Et aussi pour la Grand Anse, est-ce que les zone d'intervention peuvent inclure tous les communes de la Grand Anse ? Par exemple Pestel, Corail, Roseux etc.</p>	<p>Les communes de la côte Sud ciblées sont celles situées entre Saint Jean du Sud et Tiburon.</p> <p>Dans le département de la Grande Anse, les communes listées à la page 10 du document d'appel à propositions seront jugées prioritaires. Les organisations soumissionnaires peuvent proposer des interventions ciblant d'autres communes du département de la Grande Anse mais la pertinence et valeur ajoutée du point de vue de la programmation devront être explicitement justifiées dans la proposition technique.</p>
<p>Est ce que ne sera pas possible de proposer des activités de pêche en Grand Anse ? Les communautés côtiers de la Grand Anse ont à plusieurs reprises souligné l'importance de la pêche dans cette zone.</p>	<p>Merci de vous référer à la page 10 du document d'appel à propositions sur la priorisation géographique pour chacun des lots.</p>

<p>On lit à la section « Caractéristiques de l'appel à proposition » que chaque organisation peut présenter au maximum 1 proposition pour cet appel, mais c'est possible de présenter une candidature pour 2 lots. Est-ce que on peut donc proposer une proposition concernant 2 lots différents dans la même proposition, ou c'est bien une proposition par lot ?</p>	<p>Il est possible de présenter une seule proposition pour deux lots. Chaque organisation soumissionnaire devra mentionner spécifiquement le(s) lot(s) dans lequel(s) s'inscrivent la proposition.</p>
<p>Est-ce que partenariat opérationnel ça veut dire que dans le cadre du projet il faut avoir des activités conjointes avec des partenaires locales/nationales ou plutôt il faut obligatoirement présenter une proposition en partenariat avec une organisation local/nationale ?</p>	<p>Le partenariat opérationnel ne renvoie pas nécessairement à une co-soumission. En revanche, les organisations non gouvernementales internationales soumissionnaires devront détailler explicitement dans leur stratégie d'intervention les synergies avec les organisations locales et/ou nationales.</p>